



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 03 juillet 2020 pour la séance concernant les élections sénatoriales ;
- convocation des membres du Conseil le 06 juillet 2020 pour la séance ordinaire ;
- affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG de l'arrêté de transfert du lieu de la séance, de l'ordre du jour et de la convocation le 03 juillet 2020 pour la séance concernant les élections sénatoriales et le 06 juillet pour la séance ordinaire ;
- affichage en Mairie et dans le village de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation, de l'ordre du jour et de la convocation le 03 juillet 2020 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 03 juillet 2020 pour la séance concernant les élections sénatoriales et le 06 juillet pour la séance ordinaire ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG, aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire ; MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire ; MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Anne RINIÉ, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, et Mmes Stéphanie HUSSER et Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HHHN, Adjoint.

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 4 Procurations : 4 Absents : 0

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, secrétaire de séance.

oOo

**Convocation à 19 h – Election des délégués et suppléants formant le collège électoral chargé d'élire 5 sénateurs**

Conformément au procès-verbal dressé ont été proclamés à l'unanimité délégués et suppléants représentant la Commune de Scherwiller :

Civilité	NOM	Prénoms	Qualité (délégué ou suppléant)
M.	SOHLER	Olivier	Délégué
Mme	HIRSCHMANN	Christelle	Délégué
M.	DISTEL	Hervé	Délégué
Mme	JEHL	Clémentine	Délégué
M.	GUIOT	Hubert	Délégué
Mme	RIFF	Anne	Délégué
M.	SCHNELL	Yves	Délégué
Mme	DIETRICH	Régine	Suppléant
M.	HHHN	Jean-Philippe	Suppléant
Mme	RUHLMANN	Gwenaëlle	Suppléant
M.	WAEGELL	Dominique	Suppléant

## **Convocation à 19 h 15 - Réunion du Conseil Municipal**

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 3 du mandat 2020-2026 :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020**
- 2. ADMINISTRATION GENERALE**
  - A. Mise à disposition de l'archiviste itinérant du CDG67**  
Avenant N° 1 à la convention du 24 février 2020
  - B. Commission Communale des Impôts Directs**  
Propositions complémentaires
- 3. PATRIMOINE**  
**Eglise Saints Pierre et Paul**  
Rénovation de l'éclairage
- 4. FINANCES**  
**Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE**
- 5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 6. COMMUNICATIONS**
- 7. VŒUX – DIVERS**

oOo

### **DCM-2020-07-1**

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 est approuvé à **l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

### **DCM-2020-07-2A**

#### **2. ADMINISTRATION GENERALE**

##### **A. Mise à disposition de l'archiviste itinérant du CDG67**

**Avenant N° 1 à la convention du 24 février 2020**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par délibération en date du 21 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise à disposition de l'archiviste itinérant et autorisé le Maire à signer la convention proposée comportant un quota de six jours d'intervention.

Vu des volumes à traiter en tri, répertoriage et élimination des documents, une journée supplémentaire est nécessaire pour réaliser notamment le recollement des archives – procédures obligatoires après chaque renouvellement de mandat.

Aussi, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant tel que ci-dessus présenté ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget général de la Commune 2020, soit 320,-€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant tel que ci-dessus présenté ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général de la Commune 2020, soit 320,-€.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-07-2B**

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **B. Commission Communale des Impôts Directs**

#### **Propositions complémentaires**

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Faisant suite à la délibération du 30 juin dernier, il est précisé que le Conseil à proposer une liste de contribuables du double du nombre à retenir pour les services fiscaux.

Aussi sera proposé au Conseil une liste complète de 32 propositions.

Rappel des conditions à remplir pour les futurs commissionnaires :

- Etre âgés de 18 ans au moins
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (Taxes foncières, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Le Conseil après en avoir délibéré :

**ETABLIT** la liste suivante de propositions de contribuables appelés à siéger à la CCID.

<b>Catégories de contribuables représentés</b>	<b>Membres titulaires / suppléants</b>	
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>M. Jean-Philippe HAAG</b> 3 rue Maréchal Joffre	<b>M. Bruno GLOCK</b> 1 Chemin du Blumbach
	<b>M. Damien SOHLER</b> 25 rue de Dambach	<b>M. Lucas HAAG</b> 11 rue Saint Wolfgang
	<b>M. Damien HAAG</b> 15B rue Roswag 67600 SELESTAT	<b>M. Thierry MARTIN</b> 43 rue de Dambach
	<b>Mme Cathy HERRBACH</b> 6 rue du Bernstein 67650 DAMBACH-LA-VILLE	<b>M. Gérald DILLESEGER</b> 25 rue du Maréchal Joffre

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>M. Abdelkader BADJI</b> 17 rue Mozart	<b>M. Hervé DISTEL</b> 18 rue du Moulin
	<b>M. Franck LEVY</b> 14 rue du Tokay	<b>Mme Régine DIETRICH</b> 10 rue des Roses
	<b>M. Christophe DEL DEGAN</b> 3 Place Robert Kientz - Kientzville	<b>M. Jean-Philippe HIHN</b> 7 rue du Taennelkreuz
	<b>M. Rémy FREY</b> 1 rue du Pinot	<b>M. Etienne SCHREIBER</b> 28 rue de l'Ortenbourg
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	<b>M. Maurice GOETTELMANN</b> 31 rue des Merles - Kientzville	<b>M. Laurent BOURCELLIER</b> 54 rue de l'Ortenbourg
	<b>M. Jean-Guy HOUTMANN</b> 28 rue du Baron de Favers	<b>M. Rémi CARL</b> 16 A rue de Dieffenthal
	<b>M. Philippe VOLK</b> 41 rue des Hironnelles - Kientzville	<b>Mme Christelle HIRSCHMANN</b> 8 rue du Chardonnay
	<b>Mme Nicole HOFFMANN</b> 3 rue des Iris	<b>M. Serge MATHIS</b> 1 rue des Pinsons - Kientzville
Représentants des contribuables soumis à la cotisation foncière des entreprises	<b>M. Maurice RIESTER Fils</b> 53 rue de l'Ortenbourg	<b>M. Marie-Hugues ZILLIOX</b> 54 rue de la Gare
	<b>M. Lucas RAMSTEIN</b> 1 rue du Riesling	<b>M. Dominique ENGEL</b> 2 rue du Gewurztraminer
	<b>M. Christophe SCHWEITZER</b> 22 route du Vin 67650 DAMBACH-LA-VILLE	<b>Mme Cathy KALT</b> 100C rue de l'Ortenbourg
	<b>M. Hugues SCHREYECK</b> 8 Allée de Fautenbach	<b>Mme Gwenaëlle RUHLMANN</b> 12 rue du Meyerhof

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés avec**

<b>1 abstention</b>	<b>M. Gérard DILLESEGER, Conseiller Municipal</b>
---------------------	---

**DCM-2020-07-3**

### **3. PATRIMOINE**

**Eglise Saints Pierre et Paul**

Rénovation de l'éclairage

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Conformément au programme des investissements 2020 approuvé par le Conseil Municipal réuni le 28 mai dernier, il est proposé de procéder à la rénovation de l'éclairage intérieur de l'Eglise Saints Pierre et Paul et des installations électriques liées.

Les travaux comportent :

- La fourniture et la pose de l'ensemble des installations nécessaires au raccordement des alimentations électriques (chœur, nef, sur et sous-tribune)

- La modification de l'armoire de distribution de la sacristie
- La fourniture et pose des protections électriques
- La pose et le raccordement de rails électriques
- La fourniture et la pose de luminaires décoratifs indirects dans la nef, chemin de croix, statues, chaire et orgue
- La fourniture et pose de projecteurs
- La mise en place d'une gestion électrique avec variation et exploitation par scénario
- La programmation et le réglage des installations
- La mise à disposition d'une nacelle – échafaudage

Evaluation du projet :

- Travaux	120 000,- €
- Publication et frais divers	<u>5 000,- €</u>
	<b>125 000,- € HT</b>
	150 000,- € TTC

Plan de financement :

- Financement extérieur/Autofinancement	127 000,-
- FCTVA	<u>23 000,-</u>
	150 000,-

Il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** le projet tel que présenté ;

**D'AUTORISER** le Maire à lancer les consultations en vue de la dévolution des travaux ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente.

Le Maire informe les élus que les garanties nécessaires pour la réalisation des travaux ont été prises auprès de la Préfecture et de l'évêché.

A Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demandant si une étude d'éclairage a été réalisée, le Maire indique que ce sera à l'entreprise de la réaliser. Il précise par ailleurs que des volumes estimatifs comportent 50 000,- € de travaux d'électricité, le restant concernant les appareils d'éclairage.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet tel que présenté ;

**AUTORISE** le Maire à lancer les consultations en vue de la dévolution des travaux ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-07-4**

**4. FINANCES**

**Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint**

Le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de Finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Il est donc proposé au Conseil :

**DE DECIDER** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;

**D'AUTORISER** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. Jean-Philippe HHHN, Adjoint, précise que la mesure suggérée concerne les entreprises concernées dans le secteur du tourisme. Cette mesure est aujourd'hui possible pour le secteur en question, à voir si d'autres dispositifs de soutien verront le jour peut-être ultérieurement.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, souhaitant connaître le nombre d'entreprises concernées, le Maire indique huit.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;

**AUTORISE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-07-5**

## **5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

---

Décision municipale en date du 26 juin 2020 concernant la fourniture et l'installation de divers équipements informatiques.

---

Décision municipale en date du 03 juillet 2020 relative à une consultation pour travaux de réfection et réhaussement d'un muret de l'Aubach.

---

(5)

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision municipale en date du 22 juin 2020 relative à la délivrance de concession au cimetière communal :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
C-35	Mme Laura ROEDERER	Attribution case Columbarium	30 ans	1 000 €
1133	Mme Brigitte DE REINACH	Attribution tombe	30 ans	250 €
1134	Mme Eliane MERENDA	Attribution tombe	30 ans	250 €
1135	M. Maurice RIESTER	Attribution tombe	30 ans	400 €
1136	M. et Mme Paul et Régine AMANN	Attribution tombe	30 ans	250 €

Décision municipale en date du 30 juin 2020 relatif à la location de la Maison des Associations à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Dimanche 12 juillet 2020	Association Aux Fils de l'Aubach	Journée Membres	Gratuit

Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relatif à la location de l'ancienne école de Kientzville à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Samedi 11 juillet 2020	M. Robin NEUBRAND	Fête d'anniversaire	50€

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée par Maître REISACHER-DECKERT Chantal et que la commune renonce à user du droit de préemption sur le bien suivant :



Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
20	Rue des Hirondelles Lieudit Kientzville	Section 31 Parcelle N° 180, 183, 184	900 m <sup>2</sup>	Non bâti	UC	

Le conseil prend acte.

**DCM-2020-07-6**

## **6. COMMUNICATIONS**

### **M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :**

Informe l'Assemblée que depuis la veille M. Olivier SOHLER, Maire, a accédé à de nouvelles fonctions au sein de la Communauté de Communes de Sélestat puisqu'il a brillamment remporté l'élection au poste de Président lors de la réunion d'installation du Conseil de Communauté.

Le Conseil applaudit vivement le Maire et le félicite pour cette élection.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, relève le courage du Maire qui a su saisir une opportunité et créer une unité autour de lui en fédérant les Communes périphériques autour de sa candidature. Il le félicite pour son engagement dans l'épreuve avant cette élection qui aura finalement été une stratégie gagnante.

Il souligne le travail réalisé par les Présidents successifs dont celui de Marcel Bauer durant les 3 derniers mandats et en mentionne qu'Olivier SOHLER sera le 1<sup>er</sup> Président non Sélestadien depuis la création de la Communauté de Communes de Sélestat. Il lui adresse ses encouragements pour relever ce nouveau défi.

Le Maire remercie chaleureusement ses collègues et rappelle que l'élection a également porté sur le choix des 14 Vice-Présidents, chacun ayant lui aussi été élu au scrutin uninominal à bulletins secrets. Chaque Commune s'est vu représentée par un Vice-Président, Sélestat ayant obtenu 4 sièges dont 3 sont revenus à la liste de M. BAUER et un à la liste de M. DIGEL. Il indique avoir été à l'origine des propositions pour chaque Vice-Président élu, exception faite de l'élection du 14<sup>e</sup> Vice-Président où M. Denis GIGEL s'est déclaré candidat contre la proposition de la liste BAUER en la personne de Philippe DESAINTQUENTIN, proposition reprise d'ailleurs par Olivier SOHLER. M. DIGEL a d'ailleurs gagné cette élection pour le poste de dernier Vice-Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**M. Philippe SCHEIBLING**  
Secrétaire



**Olivier SOHLER**  
Maire